



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
4 août 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016

6-9 septembre 2016, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au financement du PNUD

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2016 et au-delà

Résumé

Le présent rapport contient l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires et autres pour 2016 et au-delà, ainsi qu'un récapitulatif des contributions versées au titre des ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2015 pour le PNUD, le fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU). Pour faire suite à la décision 2015/16 du Conseil d'administration, le rapport examine les mesures d'incitation et les mécanismes mis en place par le PNUD pour élargir sa base de donateurs et encourager le passage à d'autres ressources assorties de conditions moins restrictives, en adéquation avec le plan stratégique pour 2014-2017.

En 2015, le montant total des contributions au PNUD a baissé de 5 %, pour s'établir à 4,486 milliards de dollars, contre 4,731 milliards en 2014. Les contributions aux ressources ordinaires ont diminué de 11 %, s'établissant à 704 millions de dollars, contre 793 millions de dollars en 2014. Cinquante et un États Membres ont contribué aux ressources ordinaires en 2015, soit cinq de moins qu'en 2014. Le montant des contributions versées au titre des autres ressources a diminué de 4 %, passant de 3,938 milliards de dollars en 2014 à 3,782 milliards. Le rapport des ressources ordinaires aux autres ressources était de 16 à 84 en 2015, comparativement à un rapport de 17 à 83 en 2014.

Pendant les deux premières années du plan stratégique pour 2014-2017, le montant total des contributions reçues s'élevait à 94,5 % de l'objectif fixé pour la période correspondante, soit 9 milliards de dollars au lieu de 9,5 milliards de dollars. Les ressources ordinaires, quant à elles, ne correspondaient qu'à 85,5 % de l'objectif prévu, soit 1,5 milliard de dollars contre 1,75 milliard attendu, baissant de 11 % par an depuis 2013.

En juin 2016, le PNUD a reçu 271 millions de dollars, soit 45 % des ressources ordinaires prévues pour 2016. Sous réserve de confirmation par certains États Membres et des fluctuations des taux de change, les ressources ordinaires de 2016 sont estimées à environ 600 millions de dollars, soit une baisse de 100 millions par rapport au niveau de 2015. La baisse continue des ressources ordinaires limitera la capacité du PNUD à assurer l'efficacité du développement à l'échelle mondiale ainsi qu'à faire des choix et des investissements stratégiques et prospectifs.



Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera éventuellement :

- a) prendre acte des documents DP/2016/21, DP/2016/20 et DP/2016/20/Add.1;
- b) prendre note de l'importance des ressources ordinaires, qui demeurent le fondement de l'appui apporté par le PNUD aux pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, et apporter son soutien à la cohérence et à l'efficacité des organismes des Nations Unies pour le développement;
- c) exhorter les États Membres à privilégier l'apport de ressources ordinaires et de ressources autres qui soient souples, prévisibles, faiblement préaffectées et en adéquation avec les résultats prévus dans le plan stratégique pour 2014-2017;
- d) rappeler combien il importe que les financements soient prévisibles et les paiements effectués en temps voulu pour éviter les problèmes de liquidités concernant les ressources ordinaires;
- e) prier instamment les États Membres qui ne l'ont pas encore fait de verser leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2016, et encourager ceux qui n'ont pas contribué aux ressources ordinaires dans le passé à envisager de le faire;
- f) exhorter les États Membres à respecter les engagements de contributions pluriannuels et les calendriers de versements; et
- g) prier les États Membres de poursuivre leur dialogue avec le PNUD sur le passage des ressources autres fortement préaffectées aux ressources faiblement préaffectées.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Tendances générales des ressources et mise à jour sur les résultats de 2015	3
A. Contributions globales au PNUD	3
B. Contributions aux ressources ordinaires du PNUD.....	5
C. Contributions aux autres ressources du PNUD	6
III. Aperçu pour 2016 et prévisibilité	10
IV. Passage de ressources autres fortement préaffectées à faiblement préaffectées	11
V. Diversification de la base de donateurs	11
VI. Fonds d'équipement des Nations Unies et programme des Volontaires des Nations Unies.....	12
VII. Conclusion.....	14

I. Introduction

1. Conformément à la demande formulée dans la décision 98/23 du Conseil d'administration, le présent rapport fait le point sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires pour 2016, et fournit un récapitulatif des contributions aux ressources ordinaires et autres ressources reçues en 2015.
2. Dans sa décision 2015/16, le Conseil d'administration a noté avec une profonde préoccupation que les contributions aux ressources ordinaires diminuaient et que le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources continuait de se creuser, soulignant que les ressources ordinaires sont indispensables pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel du mandat du PNUD. Le Conseil a encouragé le PNUD à continuer de mobiliser les ressources ordinaires et les autres ressources pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. Le Conseil a demandé au PNUD de passer en revue les mesures incitatives et les mécanismes mis en place, tels que les guichets de financement, afin d'élargir la base de donateurs et d'encourager ceux-ci à donner la priorité aux contributions aux ressources ordinaires, ainsi qu'à opter pour des contributions aux autres ressources assorties de conditions moins restrictives et en adéquation avec le plan stratégique.
3. Le présent rapport donne un aperçu de l'évolution du financement de 2010 à 2015, de l'état des contributions reçues en 2015, ainsi que de l'état d'avancement des engagements de financement au titre des ressources ordinaires pour 2016. Il présente également les mesures prises par le PNUD pour protéger les ressources ordinaires et les faire repartir à la hausse ; pour passer de ressources autres fortement préaffectées à faiblement préaffectées et pour élargir la base des donateurs.
4. Enfin, le rapport fournit des informations sur l'état du financement pour le FENU et le VNU.

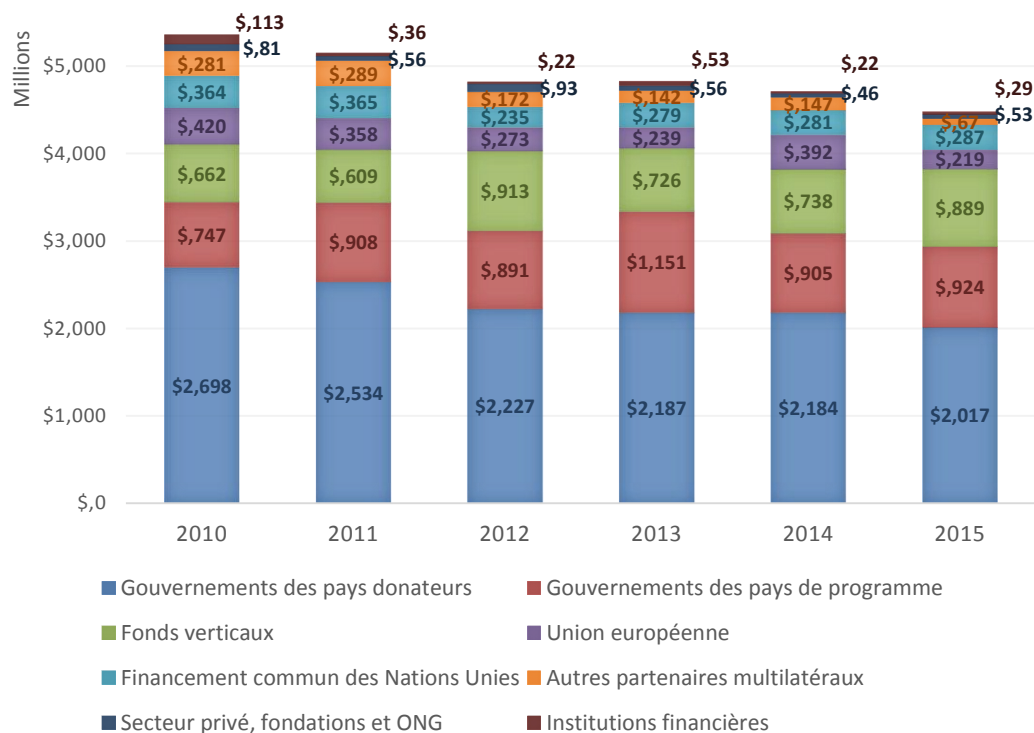
II. Tendances générales des ressources et mise à jour sur les résultats de 2015

A. Contributions globales au PNUD

5. Le montant total des contributions s'élevaient à 4,486 milliards de dollars en 2015, par rapport à 4,731 milliards de dollars en 2014, ce qui représente une baisse de 5 %. En 2015, le rapport des ressources ordinaires aux autres ressources était de 16 à 84 contre 17 à 83 en 2014.
6. Le PNUD demeure une organisation à financement multiple, qui mobilise des ressources auprès d'un large éventail de partenaires. Le montant total des contributions a diminué, passant de 5,49 milliards de dollars en 2010 à 4,486 milliards en 2015. Au cours de la même période, la part de chaque source dans le pourcentage du financement total a évolué.
7. Sur le montant total des contributions reçues en 2015, 45 % provenaient des gouvernements des pays donateurs (contre 50 % en 2010); 21 % des gouvernements des pays de programme (contre 14 % en 2010); 20 % des fonds verticaux (contre 12 % en 2010); 6 % du financement commun des Nations Unies (contre 7 % en 2010); 5 % de l'Union européenne (contre 8 % en 2010); et 3 % du secteur privé, de fondations, d'institutions financières, d'organisations non gouvernementales et

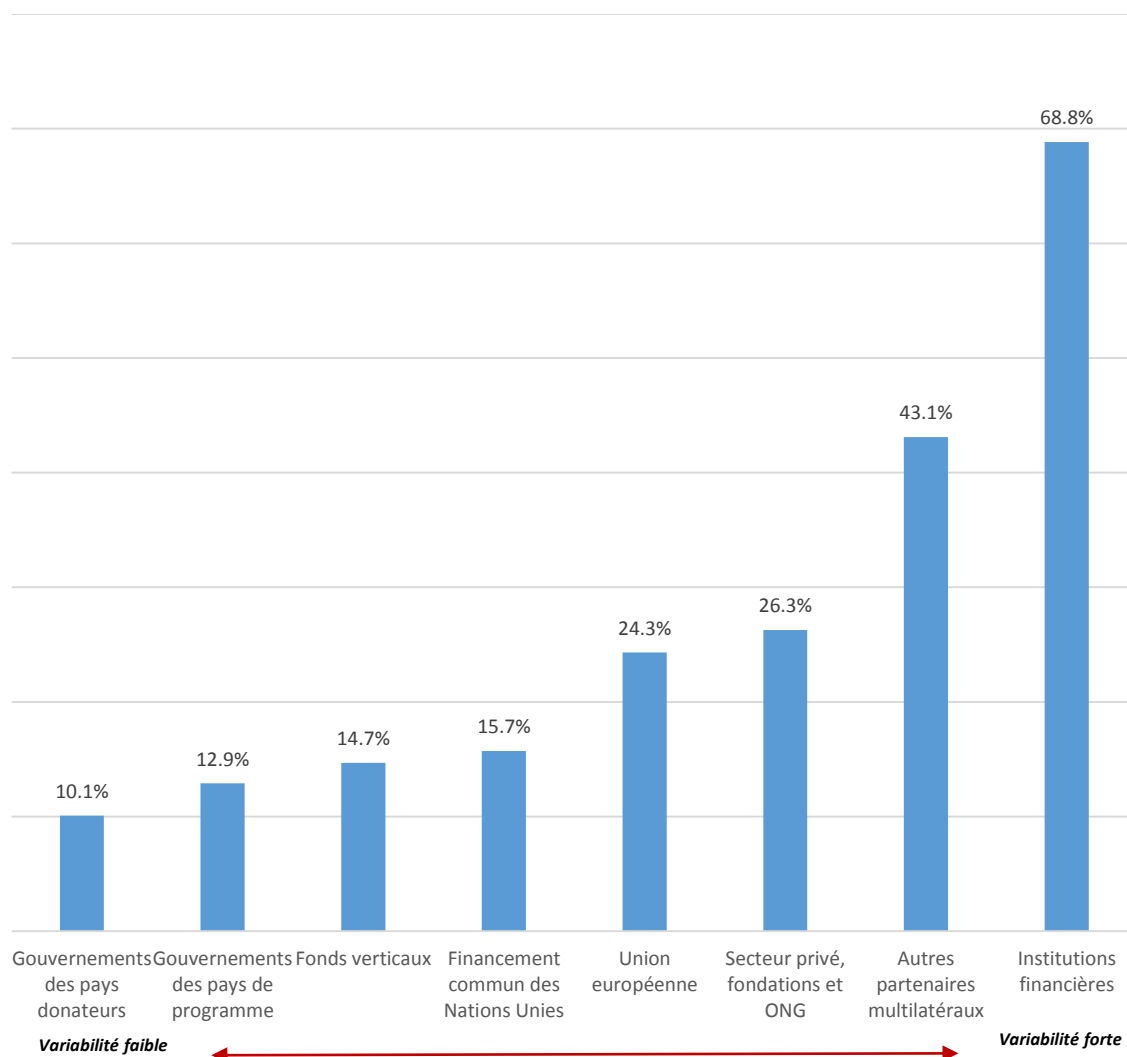
autres organisations multilatérales (contre 9 % en 2010). La Figure 1, ci-dessous, montre l'évolution générale des ressources par source de financement.

Figure 1. Evolution générale des ressources par source de financement (2010-2015)



ONG : Organisations non gouvernementales

8. La prévisibilité du financement peut être mesurée par le degré de variabilité des contributions reçues, par source de financement. Au cours de la période 2010-2015, les contributions des gouvernements des pays donateurs, des gouvernements des pays de programme, des fonds verticaux, et du financement commun des Nations Unies étaient moins variables, tandis que celles des institutions financières, d'autres partenaires multilatéraux, du secteur privé et de l'Union européenne l'étaient davantage, comme le montre la figure 2.

Figure 2. Degré de variabilité par source de financement (2010-2015)

B. Contributions aux ressources ordinaires

9. Le Conseil d'administration a souligné dans de très nombreuses décisions¹ combien il importe d'assurer au PNUD des ressources ordinaires, car elles forment le socle de l'organisation et constituent un pilier de l'appui fourni aux pays les plus pauvres. La capacité du PNUD à contribuer à la réalisation, par les pays, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du plan stratégique dépend d'une base de financement durable.

10. Les ressources ordinaires permettent au PNUD d'investir dans des systèmes de responsabilité, de transparence et d'assurance de la qualité du PNUD, y compris des fonctions de contrôle telles que les audits, les enquêtes et les évaluations, ainsi que

¹ Décisions 98/23, 99/1 et 23, réaffirmées dans ses décisions 2002/9, 2009/18, 2003/24, 2004/14, 2005/20, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2010/14, 2011/15, 2012/10, 2013/13, 2014/24 et 2015/16.

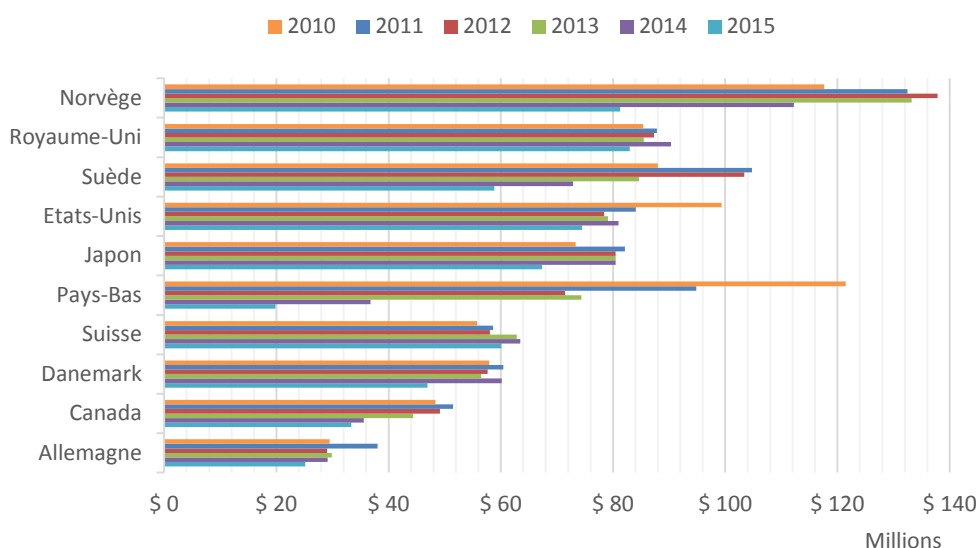
la coordination du système des Nations Unies pour le développement. La baisse continue des ressources ordinaires limite la capacité du PNUD à assurer l'efficacité du développement à l'échelle mondiale ainsi qu'à faire des choix et des investissements stratégiques et prospectifs.

11. Depuis 2008, les contributions au titre des ressources ordinaires ont diminué en moyenne de 7 % par an. En 2015, les contributions ont diminué de 11 %, passant de 793 millions de dollars en 2014 à 704 millions de dollars, en raison de la réduction des contributions et des pertes de change s'élevant à 95 millions de dollars, contre des augmentations en volume de 6 millions de dollars.

12. En 2015, le PNUD a reçu des contributions aux ressources ordinaires de 51 États Membres. Cinq ont augmenté leurs contributions en dollars ou en monnaie locale; 18 ont réduit leurs contributions versées en monnaie locale; et 22 ont maintenu leurs contributions au niveau de 2014. Six ont repris leurs contributions au titre des ressources ordinaires en 2015. Le PNUD a reçu, de la part des gouvernements, des contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs, en espèces et en nature, pour un montant de 25 millions de dollars.

13. En 2015, les plus gros contributeurs au titre des ressources ordinaires étaient : le Royaume-Uni, la Norvège, les États-Unis, le Japon, la Suisse, la Suède, le Danemark, le Canada, l'Allemagne et la Belgique. La même année, la Chine, l'Inde, la Russie, l'Arabie saoudite et la Turquie ont maintenu leurs contributions de plus de 1 million de dollars au titre des ressources ordinaires.

14. Le Conseil d'administration a reconnu, dans ses décisions 98/23, 99/1, 2010/14, 2013/13 et 2014/24, qu'un nombre limité d'États Membres contribuaient au titre des ressources ordinaires et demandé au PNUD de continuer à réfléchir à des mesures incitatives et à des mécanismes dans l'optique d'élargir la base des donateurs, et de soutenir ces derniers dans l'augmentation de leurs contributions au titre des ressources ordinaires. La figure 3 présente les 10 principaux contributeurs aux ressources ordinaires pour la période 2010-2015. En 2015, leurs contributions représentaient 83 % du total des ressources ordinaires.

Figure 3. Les 10 principaux contributeurs aux ressources ordinaires(2010-2015)

C. Contributions aux autres ressources du PNUD

15. Les autres ressources, qui sont réservées à des actions thématiques, programmes et projets spécifiques, représentent un complément essentiel à la base de ressources ordinaires. Le total des contributions aux autres ressources provenant du partage des coûts, des fonds d'affectation spéciale, des services d'appui remboursables et d'activités diverses s'élevait à 3,782 milliards en 2015 (4 % de moins que le montant de 3,938 milliards reçu en 2014). Sur ce montant, 1,335 milliard de dollars provenaient des gouvernements des pays donateurs (une diminution de 5 % par rapport à 2014), un montant de 901 millions provenait des gouvernements des pays de programme (comme en 2014), et 1,546 milliard de dollars des partenaires multilatéraux (soit une diminution de 5 % par rapport à 2014). Le tableau 1 ci-dessous présente ces chiffres en détails.

Tableau 1. Contributions au titre des autres ressources par partenaire de financement, 2014-2015

(en millions de dollars)

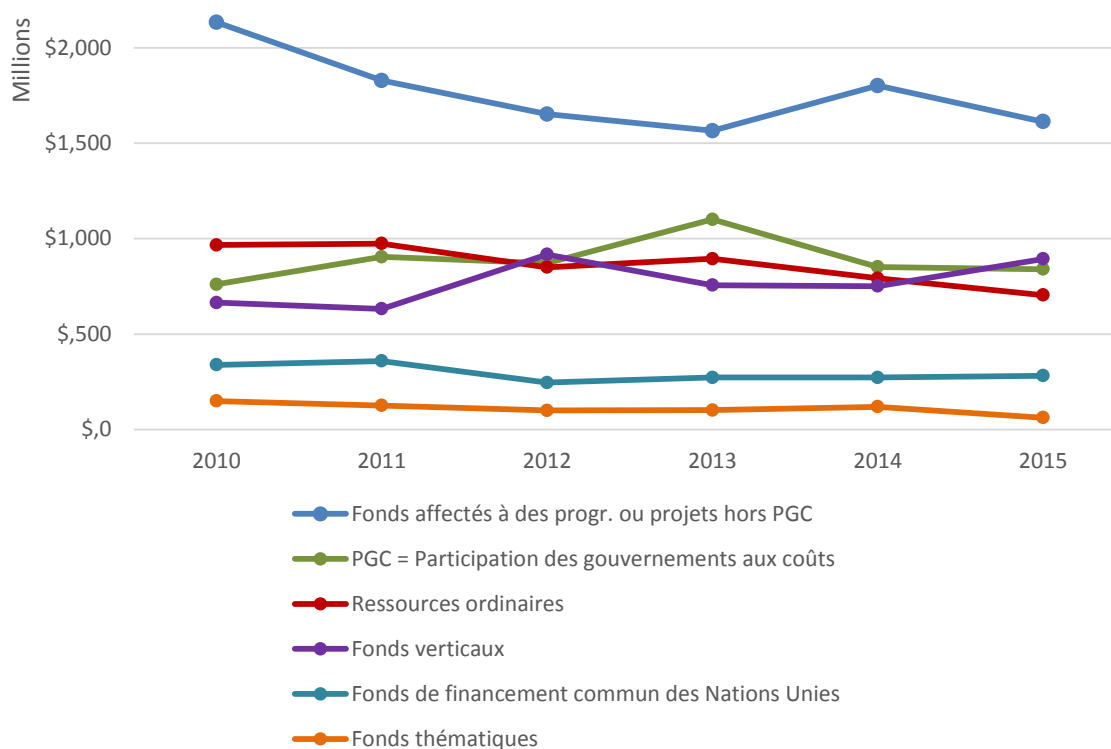
Année	Gouvernements des pays donateurs				Gouvernements des pays de programme				Partenaires multilatéraux				Total
	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	SAR	Total partiel	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	SAR	Total partiel	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	SAR	Total partiel	
2015	773	522	40	1 335	887	8	6	901	974	527	45	1 546	3 782
2014	840	524	47	1 411	879	5	17	901	1 218	346	62	1 626	3 938
Variation en \$	-76				0				-80				-156
Variation en %	-5 %				0				-5 %				-4 %

SAR : services d'appui remboursables et activités diverses

16. Dans sa décision 2015/16, le Conseil d'administration a salué le maintien du dialogue entre les États Membres et le PNUD sur les questions de financement, notamment sur la question d'un passage plus aisé des ressources fortement préaffectées aux ressources assorties de conditions moins restrictives, et a exhorté les États Membres à privilégier l'apport de ressources ordinaires et de ressources autres qui soient souples, faiblement préaffectées et en adéquation avec le plan stratégique.

17. En ce qui concerne le degré d'affectation des fonds, après les ressources ordinaires, ce sont les contributions provenant de fonds thématiques qui offrent la plus grande souplesse, suivies par les fonds affectés à des programmes ou projets (y compris la participation des gouvernements aux coûts), les fonds de financement commun des Nations Unies, et les fonds verticaux. Si l'on compare les niveaux de contribution des voies de financement au titre des autres ressources entre 2010 et 2015, les fonds thématiques et les fonds affectés à des programmes ou projets tendent à diminuer; les fonds verticaux et la participation des gouvernements aux coûts sont en augmentation; et les fonds de financement commun des Nations Unies sont stables.

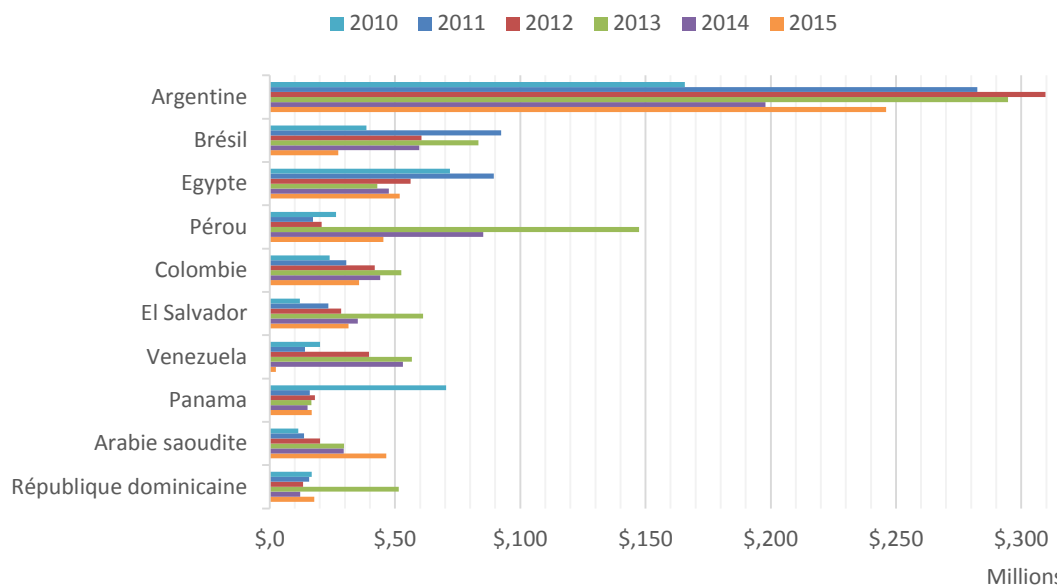
Figure 4. Contributions par voie de financement (2010-2015)



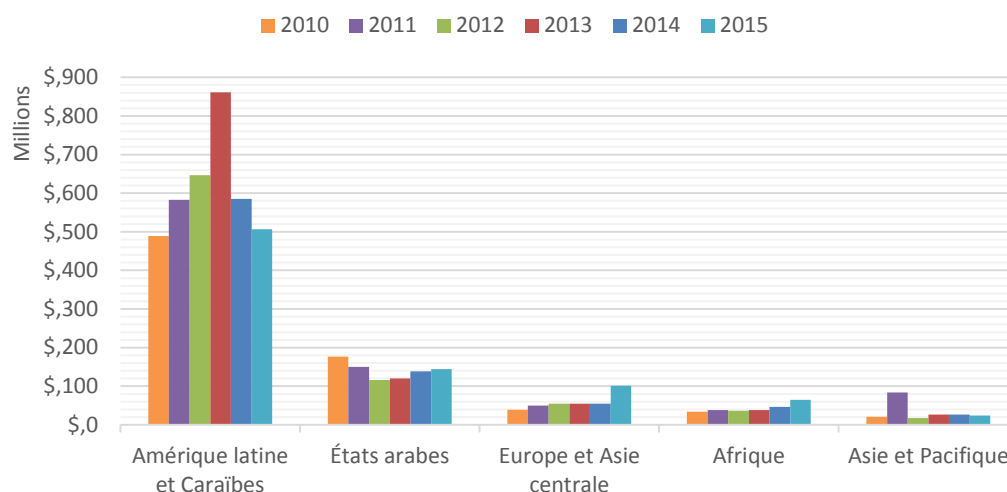
18. Dans sa décision 2015/16, le Conseil d'administration a reconnu que les ressources intérieures, ou la participation des gouvernements aux coûts, constituait un mécanisme de financement préaffecté qui renforçait l'appropriation du programme par le pays et contribuait à la réalisation des programmes des pays. En 2015, sur le montant total de 901 millions de contributions aux autres ressources

émanant des programmes des gouvernements, un total de 840 millions était destiné à des programmes ou projets nationaux (soit une baisse de 1 % par rapport aux 852 millions de 2014). La figure 5 présente les 10 principaux contributeurs à la participation des gouvernements aux coûts sur la période 2010-2015.

Figure 5. Les 10 principaux contributeurs à la participation des gouvernements aux coûts (2010-2015)



19. Les États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes ont contribué à hauteur de 69 % du total des fonds de participation gouvernementale aux coûts reçus par le PNUD depuis 2010. Par rapport à 2014, toutefois, la participation gouvernementale aux coûts provenant de cette région a diminué en 2015 de 13 %, passant de 585 millions de dollars à 506 millions de dollars; l'Europe et la Communauté d'États indépendants ont augmenté leurs contributions de 84 % passant de 55 millions de dollars en 2014 à 101 millions de dollars; l'Afrique a augmenté ses contributions de 41 % passant de 46 millions de dollars en 2014 à 65 millions de dollars; les États arabes ont augmenté leurs contributions de 4 % passant de 138 millions de dollars en 2014 à 144 millions de dollars; et la région Asie-Pacifique les a diminuées de 10 %, passant de 27 millions de dollars en 2014 à 24 millions de dollars versés. La Figure 6 présente la répartition de la participation des gouvernements aux coûts, par région, de 2010 à 2015.

Figure 6. Participation des gouvernements aux coûts, par région (2010-2015)

III. Aperçu pour 2016 et prévisibilité

20. Comme l'indiquent la résolution 67/226 de l'Assemblée générale et plusieurs décisions du Conseil d'administration, les États Membres sont invités à maintenir et à accroître substantiellement les contributions volontaires qu'ils versent aux ressources ordinaires ainsi qu'à les inscrire dans un cycle pluriannuel afin qu'elles soient durables et prévisibles.

21. Les projections actuelles laissent suggérer, sous réserve de confirmation par certains États Membres et de fluctuations des taux de change, et plus particulièrement concernant l'euro et la livre sterling, que les contributions aux ressources ordinaires en 2016 devraient atteindre environ 600 millions de dollars, soit 15 % de moins que les 704 millions de dollars perçus en 2015.

22. Les évolutions politiques et économiques dans le monde devraient continuer d'empêcher certains États Membres de prendre des engagements pluriannuels en 2017. Toutefois, avec le maintien de l'appui des États Membres contributeurs, actuels et nouveaux, et sous réserve des fluctuations des taux de change, le PNUD est déterminé à enrayer la baisse des ressources ordinaires de manière à maintenir au moins le niveau des donations reçues en 2015.

23. Si la baisse des ressources ordinaires se poursuit au rythme actuel, le PNUD ne parviendra pas à maintenir les mesures existantes de protection du budget-programme. En raison de ses effets néfastes sur les capacités de l'organisation en matière d'assurance qualité, de suivi, de responsabilisation et de contrôle, la réduction de l'appui relatif à l'efficacité du développement ainsi qu'à sa gestion pourrait également accentuer les risques organisationnels.

24. Dans sa décision 2015/16, le Conseil d'administration a prié instamment les États Membres en mesure de le faire de verser le plus tôt possible leurs contributions au titre des ressources ordinaires, et a encouragé les États Membres à envisager de faire des annonces de contributions pluriannuelles pour les années à venir. En juin 2016, 41 États Membres avaient fait des annonces ou avaient déjà

versé leurs contributions pour 2016, comme indiqué dans le tableau 1 de l'additif statistique.

25. Par sa décision 98/23, le Conseil d'administration a établi que la prévisibilité des ressources ordinaires se trouverait renforcée si les États Membres annonçaient leurs calendriers de versements, les versements anticipés étant encouragés, en vue d'assurer une programmation efficace et d'éviter tout problème de liquidités concernant les ressources ordinaires. En juin 2016, la plupart des donateurs n'avaient pas communiqué d'échéanciers fixes. Cependant, 27 donateurs avaient déjà versé leur contribution en totalité, ou effectué un paiement partiel conformément aux annonces faites pour 2016, comme indiqué dans le tableau 2 de l'additif statistique.

26. Le PNUD prend note avec satisfaction des efforts consentis par les États Membres qui ont versé leurs contributions rapidement et dans leur intégralité, communiqué leurs échéanciers de paiement, fait des annonces de contributions pluriannuelles, repris leurs contributions ou versé des contributions au titre des ressources ordinaires pour la première fois. Ceux qui ne l'ont pas encore fait sont encouragés à leur échéancier au PNUD et à s'y conformer. La prévisibilité est essentielle pour permettre à l'Organisation comme aux pays de programme de planifier leur action.

27. En juin 2016, le PNUD avait reçu 271 millions de dollars, soit 45 % du montant prévu des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2016 de la part de 25 des 57 États Membres dont les contributions étaient attendues. Le PNUD apprécie l'augmentation des contributions versées par l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, et la Suède; les nouveaux engagements pluriannuels ou ceux déjà existants de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Turquie et du Viet Nam; ainsi que la reprise des contributions de Cuba, de la Roumanie et du Ghana.

28. En ce qui concerne les autres ressources, de janvier à juin 2016, le PNUD a reçu 1,538 milliards de dollars, en ce compris les contributions des fonds verticaux et des fonds de financement commun des Nations Unies. D'ici à la fin de 2018, il s'attend à recevoir près de 2 milliards de dollars de la part du Fonds mondial pour l'environnement ainsi que du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le Fonds vert pour le climat – le nouveau fonds auprès duquel le PNUD est une entité agréée – a approuvé un total de six projets qui seront mis en œuvre par le PNUD en Arménie, au Malawi, aux Maldives, à Tuvalu, à Sri Lanka et au Viet Nam.

IV. Passage de ressources autres fortement préaffectées à faiblement préaffectées

29. Dans sa décision 2015/16, le Conseil d'administration a souligné qu'il importait d'améliorer la qualité et la prévisibilité des contributions aux autres ressources et leur adéquation avec le plan stratégique pour 2014-2017, car ces ressources représentent un complément important aux ressources ordinaires.

30. En réponse aux demandes des États Membres concernant un financement pour le développement plus prévisible, souple et suffisant, formulées dans l'examen quadriennal complet et par le biais du Conseil d'administration, le PNUD a créé des guichets de financement dont le but est d'encourager le passage à un financement moins préaffecté, plus intégré et plus souple.

31. Les guichets de financement visent à promouvoir une approche intégrée et à allouer des ressources pour les besoins urgents ou nouveaux à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ainsi qu'à mettre en rapport les principes d'efficacité du développement que sont l'appropriation, l'harmonisation, les résultats et la responsabilité mutuelle. Ils se concentrent sur les résultats en matière de développement plutôt que sur les résultats escomptés et assurent l'engagement stratégique avec les partenaires, conduisant à un meilleur ciblage, de meilleurs résultats et une meilleure acquisition des connaissances; ils permettent enfin la mise en commun des fonds pour une plus grande efficacité et une réduction des coûts de transaction afin d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique.

32. En juin 2016, cinq États membres ont apporté leur contribution ou se sont engagés à contribuer aux guichets de financement : l'Allemagne, le Luxembourg, la République de Corée, la République tchèque, la Slovaquie et la Suisse. À ce jour, Le PNUD a reçu 4,7 millions de dollars, avec un minimum de 18 millions de dollars au total attendus entre 2016 et 2018.

V. Diversification de la base de donateurs

33. Le Conseil d'administration a reconnu, dans ses décisions 98/23, 99/1, 2010/14, 2013/13 et 2014/24, qu'un nombre limité d'États Membres contribuaient au titre des ressources ordinaires et demandé au PNUD de continuer à explorer des mesures incitatives et des mécanismes dans l'optique d'élargir la base des donateurs, et de soutenir ces derniers dans l'augmentation de leurs contributions au titre des ressources ordinaires ainsi que dans le passage à un financement assorti de conditions moins restrictives au titre des autres ressources.

34. En réponse aux décisions du Conseil d'administration visant à assurer une base de financement des ressources ordinaires stable, prévisible et plus diversifiée, le PNUD a lancé une campagne intitulée « 100 partenaires » pour atteindre un objectif de 100 États Membres qui contribuent au titre des ressources ordinaires d'ici à la fin 2017.

35. Grâce à la collaboration et à l'appui concerté des États Membres, le PNUD estime que le nombre de contributeurs au titre des ressources ordinaires passera de 51 en 2015 à 57 en 2016, et se félicite des actions des États Membres qui, comme Cuba, le Ghana et la Roumanie, ont répondu à la campagne lancée en reprenant leurs contributions.

36. Le PNUD continue d'insister sur l'importance des ressources ordinaires pour les investissements destinés à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités et l'exclusion, pour la cohérence, l'efficacité et la transparence du système des organismes des Nations Unies pour le développement, pour aider les personnes les plus vulnérables et permettre une réaction rapide face aux situations de crise.

37. Dans sa décision 2015/16, le Conseil d'administration a prié le PNUD de répondre à l'évolution des perspectives de développement dans la transparence et de manière coordonnée afin d'élargir ses partenariats avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations philanthropiques, le grand public, les organisations multilatérales, les institutions financières internationales et les alliances entre secteur public et secteur privé au niveau mondial.

38. Bien que les montants reçus du secteur privé et des fondations soient relativement faibles par rapport à l'ensemble de l'enveloppe de ressources du PNUD, des entreprises du secteur privé et des fondations contribuent par d'autres moyens,

notamment par l'utilisation de leurs compétences de base dans différents domaines de développement, et en fournissant un accès aux connaissances, à la technologie et à l'innovation. Ils offrent aussi des possibilités de mobilisation.

39. En 2016, au Sommet mondial sur l'action humanitaire, le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe ont lancé l'Initiative Connecting Business, offrant ainsi au secteur privé un mécanisme lui permettant de s'engager de manière coordonnée avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements nationaux et la société civile afin de réduire les risques de crise, d'améliorer la préparation aux situations d'urgence, l'intervention et les efforts de relèvement.

40. Le PNUD investit dans la collecte de fonds individuels en intensifiant ses efforts pour dialoguer avec les particuliers fortunés par le biais de son Programme de mobilisation des dons importants, et par l'élaboration d'une plateforme de produits numériques qui permet aux individus du monde entier de prendre des mesures directes en vue de réaliser les objectifs de développement durable et de contribuer aux ressources ordinaires du PNUD.

41. Le PNUD renforce son engagement au niveau mondial, régional et national par l'élaboration d'une stratégie opérationnelle pour les institutions financières internationales, ainsi que de plans d'action spécifiques pour les banques afin de relancer la coopération et d'accélérer les progrès visant à la réalisation des objectifs de développement durable. Le premier plan d'action a été lancé avec le Groupe de la Banque islamique de développement en mai 2016 à travers la plateforme d'investissement Islamic Finance Impact du PNUD et du Groupe de la Banque islamique de développement. Pour faciliter la collaboration opérationnelle au niveau des pays, de nouveaux accords financiers sont actuellement mis au point avec la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque islamique de développement, la banque KfW et la Banque mondiale.

VI. Fonds d'équipement des Nations Unies et programme des Volontaires des Nations Unies

Fonds d'équipement des Nations Unies

42. En 2015, le montant total des contributions reçues par le FENU a atteint 58,9 millions de dollars (dont un montant de 0,89 million de dollars reçu du PNUD pour l'appui aux programmes), contre 89,6 millions de dollars en 2014. Cependant, avec 38 partenaires au développement ayant contribué en 2015, comparativement à 29 en 2010, la diversification des sources de financement du FENU continue à progresser.

43. Les contributions reçues en 2015 comprenaient un montant de 9,9 millions de dollars provenant de fondations et d'entreprises du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, soit 17 % du total des recettes et 21,3 % des autres ressources. Les principaux donateurs du FENU étaient globalement le fonds d'affectation spéciale multidonateurs, l'Australie, la Suède, la Commission européenne, la Belgique, la Suisse, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation MasterCard, les États-Unis, le Danemark et le Luxembourg.

44. En 2015, le montant des contributions aux ressources ordinaires a atteint 12,5 millions de dollars (dont un montant de 0,89 million de dollars reçu du PNUD pour l'appui aux programmes), contre 14,9 millions de dollars en 2014. Les principaux donateurs du FENU au titre des ressources ordinaires étaient en 2015 la Suisse, la

Suède, la Belgique, le Luxembourg, les États-Unis, la Norvège, l'Australie, l'Autriche, le Liechtenstein et la Chine. Deux des pays les moins avancés, le Myanmar et la République démocratique populaire lao, ainsi que la Thaïlande, ont contribué aux ressources ordinaires du FENU.

45. Malgré une diversification accrue des donateurs depuis quelques années, le FENU continue à dépendre d'un petit nombre de donateurs pour les ressources ordinaires. Les contributions à ce titre sont restées très en deçà des 25 millions de dollars par an requis pour étendre les opérations du FENU à 40 des 48 pays les moins avancés, ainsi que le prévoit son cadre stratégique 2014-2017 présenté au Conseil d'administration en 2014. Le déficit de 12,5 millions de dollars pour les ressources ordinaires est un obstacle non négligeable au renforcement de la présence du FENU dans 40 des pays les moins avancés.

46. À la fin de l'année 2015, le FENU ne pouvait maintenir ses programmes que dans 31 des pays les moins avancés, et parfois avec une très faible présence. Sans un renversement de la baisse des ressources ordinaires (exacerbée par les conséquences prévues des pertes de change), jusqu'à 10 programmes pourraient faire l'objet de nouvelles réductions d'ici à la fin de 2016, et le FENU risque pour la première année de tomber en deçà de l'objectif de 40 % par rapport aux ressources totales du programme. Le manque de ressources limite l'engagement stratégique du FENU au niveau des pays, ainsi que sa capacité à tester de nouvelles approches qui pourraient servir de modèles.

47. Alors que le montant des autres ressources s'élevait à 46,4 millions de dollars en 2015, soit une diminution de 37 % par rapport à 2014, il a connu une augmentation régulière au cours des huit dernières années atteignant plus de 250 % (il était de 13 millions de dollars en 2007) et devrait continuer à croître en 2016.

48. Le rapport des ressources ordinaires aux autres ressources est voisin de 1 à 4 et celui des ressources ordinaires aux investissements ultérieurs est en moyenne de 1 à 10, ceux-ci provenant de plus en plus des ressources intérieures des pays les moins avancés (investisseurs institutionnels et privés, et gouvernements), ce qui augmente le volume des capitaux à l'appui de la réalisation des objectifs de développement des pays de ce groupe.

49. Grâce à son mandat principal et à ses instruments, le FENU offre des modèles de financement des dernières étapes des projets, grâce à l'inclusion financière et à des investissements localisés pour débloquer les ressources publiques et privées en particulier au niveau national, réduire la pauvreté et soutenir le développement économique local. Grâce au recours à des subventions, à des prêts bonifiés, à des élargissements de crédits ciblés et à des partenariats d'affaires novateurs, le FENU met des modèles financiers à l'essai pour montrer comment l'aide publique au développement stratégiquement orientée peut stimuler la mobilisation de ressources internes pour le développement économique local et l'inclusion financière. Les innovations du FENU, ses méthodes de financement mixte et ses modèles de financement des dernières étapes des projets permettent une mise en œuvre efficace du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, et du Programme d'action d'Istanbul, ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Volontaires des Nations Unies

50. En 2015, deuxième année de mise en œuvre du cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2014-2017, les ressources du programme se sont élevées à 185 millions de dollars, dont près de 2,9 % provenaient du Fonds bénévole spécial.

51. Les contributions des donateurs demeurent d'une importance cruciale pour la programmation de l'action des volontaires et leur mobilisation. En 2015, conformément à sa stratégie budgétaire, le programme des Volontaires des Nations Unies a poursuivi ses efforts pour renforcer, élargir et diversifier ses partenariats, en privilégiant le Fonds bénévole spécial, le partage des coûts et les volontaires bénéficiant d'un financement intégral.

52. Le Fonds bénévole spécial permet au programme des Volontaires des Nations Unies d'engager des démarches très diverses qui élargissent les possibilités offertes aux volontaires et approfondissent l'intégration dans les programmes du bénévolat au service de la paix et du développement. Bien que ce fonds soit de petite taille, on n'insistera jamais trop sur son importance dans la mesure où les Volontaires des Nations Unies n'ont pas accès aux ressources ordinaires pour financer le programme. Des projets axés sur la recherche aux interventions pilotes dans des domaines comme le bénévolat des jeunes ou le développement durable, le Fonds bénévole spécial sert de catalyseur de l'innovation et de levier pour mobiliser des ressources extérieures supplémentaires, et il assure ainsi une assise essentielle pour l'avenir du secteur du bénévolat.

53. Les contributions au titre du Fonds bénévole spécial ont diminué de 11,9 %, passant de 4,2 millions de dollars en 2014 à 3,7 millions de dollars en 2015, ce qui reflète les fluctuations historiques des contributions annuelles au fonds. Une légère diminution de 4 % est prévue en 2016, le montant total des contributions reçues à ce jour et des contributions annoncées s'élevant à 3,5 millions de dollars. Étant donné le rôle crucial des ressources du Fonds, le programme des Volontaires des Nations Unies cherche constamment à accroître les contributions afin de permettre au Fonds de continuer à étudier, élargir et renforcer le rôle du volontariat et sa contribution au développement.

54. Le programme des Volontaires des Nations Unies consolide aujourd'hui ses relations avec les États Membres qui ont contribué au Fonds bénévole spécial au cours des dernières années, et s'efforce d'obtenir l'appui d'autres États Membres. Grâce à ce Fonds, entre autres, le programme a pu montrer dans son deuxième Rapport sur l'état du volontariat dans le monde lancé en 2015 que les bénévoles sont les chefs de file du changement à l'échelle locale, nationale et mondiale.

55. Les contributions (y compris les pluriannuelles) reçues pour les Volontaires des Nations Unies bénéficiant d'un financement intégral a diminué de 27,8 %, passant de 9,7 millions de dollars en 2014 à 7 millions de dollars en 2015, y compris les contributions pour les jeunes volontaires et les volontaires universitaires des Nations Unies financés en intégralité. Le programme des Volontaires des Nations Unies a poursuivi la diversification de ses sources de financement grâce à diverses initiatives de partenariat, y compris la coopération Sud-Sud. Tirant parti du succès du Forum des partenariats de 2014, le programme des Volontaires des Nations Unies organisera un deuxième forum des partenariats réunissant à la fois des partenaires du Nord et du Sud, afin de revitaliser les partenariats existants et en établir de nouveaux.

VII. Conclusion

56. Pour parvenir à des résultats réels de développement, il est nécessaire d'établir un lien clair entre les résultats en matière de développement et les ressources financières et autres. Dans sa décision 2016/4, le Conseil d'administration a convenu que la vision et les résultats attendus du plan stratégique 2014-2017 étaient

généralement en adéquation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.

57. L'examen à mi-parcours du plan stratégique a réaffirmé l'engagement et la volonté du PNUD d'appuyer la réalisation du Programme 2030 et montré que, deux ans après la mise en place du programme, les résultats du PNUD étaient tangibles et en pleine progression.

58. Le montant total des contributions reçues était de 94,5 % de l'objectif fixé pour la période correspondante, soit 9 milliards de dollars au lieu de 9,5 milliards de dollars. Les ressources ordinaires, quant à elles, ne correspondaient qu'à 85,5 % de l'objectif prévu, soit 1,5 milliard de dollars contre 1,75 milliard attendu, descendant à un taux annuel de 11 % depuis 2013. Pour que les progrès accomplis perdurent et pour atteindre les objectifs énoncés dans le plan stratégique, il est nécessaire de compter sur un financement adéquat et prévisible, afin d'en assurer l'orientation stratégique, la souplesse tactique, la capacité à réagir aux crises et à saisir les occasions.

59. Diverses sources financent le PNUD : États Membres, partenaires multilatéraux, organisations non gouvernementales, acteurs du secteur privé et philanthropes, institutions financières. Tous les types de financement qui permettent à l'organisation de s'acquitter de ses engagements sont les bienvenus. La capacité du PNUD à mener à bien ses missions au plus haut niveau est néanmoins fortement tributaire des ressources ordinaires, notamment parce qu'elles constituent le pilier de son soutien aux pays les plus pauvres du monde.

60. Les ressources ordinaires sont celles qui permettent un véritable changement et donnent des résultats; l'aide aux plus vulnérables; la promotion de l'égalité; une réaction rapide aux crises; et la promotion de la cohérence, la responsabilisation, la transparence et l'assurance de la qualité du système de développement des Nations Unies – qui sont toutes prioritaires à la fois pour les États Membres et pour le PNUD. La baisse des ressources ordinaires et la concentration des fonds préaffectés font qu'il est difficile de veiller à ce que le PNUD ait la capacité d'appliquer efficacement ses programmes.

61. Pour faire face aux conséquences de la réduction des ressources ordinaires, et en adéquation avec les décisions du Conseil d'administration, en vertu des composantes programmatiques et institutionnelles du budget intégré, certains postes ont été protégés contre des réductions importantes. La protection de ces postes budgétaires, toutefois, signifie d'importantes réductions dans d'autres domaines, dont notamment les programmes régionaux et mondiaux, ainsi que les activités de gestion générale. En raison de ses effets néfastes sur les capacités de l'organisation en matière d'assurance qualité, de suivi, de responsabilisation et de contrôle, la réduction de l'appui relatif à l'efficacité du développement ainsi qu'à sa gestion pourrait également accentuer les risques organisationnels.

62. L'absence d'engagements pluriannuels de la part de certains donateurs continue à poser problème au PNUD, en limitant ses moyens de planification de son action et de préservation concrète de sa vocation multilatérale et universelle. En outre, le manque de prévisibilité ou de paiement anticipé accroît la vulnérabilité de l'organisation aux fluctuations des taux de change, affectant négativement les liquidités.

63. Le PNUD est déterminé à collaborer avec ses partenaires pour diversifier sa base de financement et inverser la tendance à la baisse des ressources ordinaires. C'est du soutien total des États Membres que dépend le succès de la campagne des

« 100 Partenaires pour le développement » destinée à accroître les contributions des partenaires existants et le nombre de contributeurs au titre des ressources ordinaires, ainsi que des « guichets de financement » pour favoriser le passage de ressources fortement préaffectées à des ressources plus souples.

64. Le PNUD a intégré des possibilités substantielles de partenariat avec le secteur privé, les fondations, les institutions financières et les particuliers dans ses domaines d'activités. Il continuera à promouvoir les partenariats public-privé, en faisant appel aux compétences de base de ses partenaires et en mettant à profit l'accès à leurs connaissances, technologies et innovations.

65. Le PNUD continuera à travailler de concert avec le Conseil d'administration et à rechercher le soutien des États Membres afin que ses principes de prévisibilité, d'universalité et de progressivité puissent effectivement perdurer.

66. Le PNUD exhorte instamment les États Membres à : a) augmenter ou fournir leur contribution volontaire en fonction de leurs capacités; b) contribuer sur une base pluriannuelle de manière durable et prévisible; c) déplacer leurs contributions des ressources fortement préaffectées aux ressources faiblement préaffectées; et d) promouvoir parmi les États Membres les contributions au titre des ressources ordinaires du PNUD en temps voulu et de manière prévisible, afin de permettre au PNUD de produire les résultats attendus par le plan stratégique pour 2014-2017 et aux organismes des Nations Unies de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
